

5. 15.
 6. 44.
 7. Baptêmes 860, Sépultures 473, Mariages 180, pour les Paroisses de Pointe Claire et Ste. Anne.
 8. 89 Garçons, 61 Filles.
 9. Toutes les terres sont concédées.
- Quant aux autres questions, les réponses sont les mêmes que celles pour Ste. Anne.

B. FORTIN, Ptre.

STE. ANNE DU BOUT DE L'ISLE.

1. 601.
2. 56
3. 21 Engagés, 42 appartenant à la famille.
4. 360 Arpens.
5. 6.
6. 40 possèdent moins de 3 arpens sur 30 ou 40 en profondeur.
7. Baptêmes 860, Sépultures 473, Mariages 180, pour les Paroisses de Ste Anne et Pointe Claire.
8. Garçons 21, Filles 51.
9. Toute la Seigneurie est concédée.
11. Une grande partie des terres ont été concédées avant 1759, et celles concédées depuis, dont l'étendue est de 3 arpens sur 30, ont été au même taux d'un sol par arpent, et un demi minot de bled par 20 arpens en superficie.
13. Le refus des Seigneurs en exigeant un trop haut taux.
14. On ne connoît pas à qui ils appartiennent et on ne sait à qui s'adresser.

B. FORTIN, Ptre.

SAULT AU RECOLLET, 23 Février 1821.

1. Le nombre d'ames, est d'environ 1430.
2. Le nombre de Chefs de famille ou possesseurs de terres, résidant sur des terres dont ils tirent leur principale subsistance et demeurant dans la dite Paroisse, est je crois de 113.
3. Les gens engagés pour les travaux de l'Agriculture, y compris ceux de la famille du tenancier, sont au nombre, je pense, de 413.
4. Si l'on demande quelle est la plus grande étendue de terre possédée par un seul tenancier, je dirai 281 arpens en superficie, et si l'on demande quelle est la plus grande